BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Conseil d'administration

320e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/PFA/9

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment relatif aux audits et au contrôle

PFA

Date: 8 janvier 2014
Original: anglais

NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012

Objet du document

Le présent document fournit le détail des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2012. Le Conseil d'administration est invité à examiner ces mesures et à donner des orientations sur la marche à suivre.

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Décision demandée: Le document est soumis pour discussion et orientation.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Département des services financiers (FINANCE).

Documents connexes: GB.317/PFA/7; GB.317/PV, paragr. 685.

1. A sa 317e session (mars 2013), le Conseil d'administration a examiné le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2012. Le présent document rend compte des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations formulées par le Chef auditeur interne en 2012.

2. Sur la base des contrôles effectués dans différents domaines par le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), le Chef auditeur interne a conclu, dans son bilan général pour 2012, que le système général de contrôle interne du BIT ne présentait pas de lacune majeure. Ses recommandations concernant les améliorations à apporter sur les points traités dans le rapport sont reproduites dans l'annexe I du présent document, avec, en regard, les mesures prises par le Bureau pour leur donner suite et le détail des activités qui en découlent. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2012 et indique l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.

3. La direction du BIT continue de travailler en étroite liaison avec l'IAO pour tirer pleinement parti de ses recommandations et garantir qu'elles font l'objet d'un suivi approprié et sont dûment appliquées.

Annexe I

Suite donnée par le Bureau aux recommandations du Chef auditeur interne

Titre de la recommandation	Recommandation	Suite donnée par le Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Gestion des risques	Selon l'IAO, il serait utile que cet atelier débouche sur un plan d'action de haut niveau pour mettre en œuvre la politique de gestion des risques. Un tel plan guiderait les décisions concernant l'allocation de ressources internes, compte tenu de l'ampleur des projets que le BIT entreprend actuellement (rénovation du bâtiment du siège, déploiement d'IRIS dans les bureaux extérieurs et application des normes IPSAS). Pour faciliter et assurer une gestion permanente des risques, les organisations créent généralement un poste de gestionnaire chargé d'assumer cette fonction. Le Bureau, s'il dispose des ressources nécessaires, devrait étudier la possibilité de créer un tel poste, dont le titulaire dirigerait le processus d'intégration de la gestion des risques dans tous les aspects de l'action de l'OIT.	En application des mesures de réforme annoncées par le Directeur général, une fonction indépendante de gestion des risques a été définie et un poste a été créé au moyen d'un redéploiement des ressources associées au Portefeuille de la gestion et de la réforme. A la date de rédaction du présent rapport, un avis de vacance a été publié pour ce poste et la procédure de recrutement suit son cours. Une fois le poste pourvu, le responsable de la gestion des risques élaborera un plan d'action de haut niveau, sur la base des travaux préliminaires réalisés, en vue de la définition d'un cadre formel de gestion globale des risques dont l'application sera étendue à l'ensemble du Bureau (siège et terrain).	Mise en œuvre partielle	31 mai 2014 – sous réserve de l'aboutissement de la procédure de recrutement et de la disponibilité du candidat retenu
Sécurité de la messagerie électronique	Afin d'améliorer ce contrôle interne, l'IAO recommande au Bureau de déterminer les parties de son environnement informatique qu'il juge primordiales. Après quoi, il faudra effectuer à intervalles réguliers des analyses de vulnérabilité aux attaques et intrusions internes et externes pour déceler tout point faible et réduire le risque de piratage ou d'actes malveillants provenant de sources internes ou externes et visant des éléments primordiaux de l'environnement informatique.	Le Bureau a procédé à une évaluation des risques potentiels en matière de sécurité de l'information dont la finalité était de recenser et répertorier les éléments de son patrimoine informatique, en particulier ceux dont l'importance est jugée critique. Quatre applications et services Web essentiels ont ensuite fait l'objet d'une évaluation externe. Il s'agissait notamment de vérifier si les serveurs présentaient certaines vulnérabilités connues, en procédant notamment à des tests d'intrusion, afin de déterminer quelles pourraient être les conséquences d'une faille du dispositif de sécurité sur la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des informations que le BIT enregistre sur ces serveurs. Les méthodes employées dans le cadre de cette évaluation étaient conformes aux normes professionnelles reconnues. Au moment de l'élaboration du présent rapport, la société chargée de procéder à l'évaluation s'employait à en compiler les résultats et à formuler des recommandations.	Mise en œuvre achevée	31 décembre 2013

Titre de la recommandation	Recommandation	Suite donnée par le Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
		Un correctif a été installé sur tous les serveurs du centre de données de l'OIT afin de procéder aux mises à jour de sécurité indispensables. Un logiciel a par ailleurs a été installé pour automatiser et simplifier la mise à jour des systèmes de sécurité. Il est prévu dans le plan de travail annuel du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC) de procéder à des évaluations de la vulnérabilité et des risques d'intrusion afin de vérifier que les données de l'OIT restent bien protégées.		
Agents d'exécution	Une fois la nouvelle procédure pleinement établie, il devrait être possible de tirer les enseignements de sa mise en œuvre pour étendre les consignes aux aspects opérationnels de la phase qui suit le processus de sélection. L'IAO propose par conséquent au Bureau d'élaborer des directives techniques pour aider le personnel des bureaux de l'OIT ou les responsables de projets à repérer les agents d'exécution qui ont besoin d'être encadrés de plus près, et à leur apprendre comment mettre en place un système élémentaire de présentation de rapports. En outre, il faudrait indiquer dans ces directives les mesures à adopter dans le cas où un agent d'exécution manque régulièrement à ses obligations.	Il sera donné suite à cette recommandation en 2014. Il est prévu de vérifier si les règles fixées sont bien respectées, d'évaluer les procédures de sélection en vigueur et de faire le bilan des évaluations menées par les différentes unités du Bureau. Après examen des résultats ainsi obtenus, des directives complémentaires et de nouvelles règles seront définies, si besoin est.	En cours de mise en œuvre	30 juin 2014
Coûts de rénovation des bureaux extérieurs de l'OIT	Bien qu'il ne soit pas toujours facile d'empêcher la survenue de telles situations dans un système décentralisé, le dispositif de contrôle interne du BIT a réussi à détecter celles-ci et des mesures appropriées ont été prises en conséquence. Par ailleurs, la création de comités locaux chargés des marchés devrait limiter le risque qu'une telle situation se produise à nouveau. Une fois ces comités mis en place et opérationnels, tous les dirigeants des bureaux extérieurs devraient être informés qu'ils sont tenus de se conformer aux pratiques établies pour la passation de marchés et de veiller à ce que toutes les mesures envisagées dans ce contexte soient soumises à l'examen de leur comité local.	Il a été pris note de cette recommandation. La publication en 2011 de la directive du Bureau sur les achats, de la procédure du Bureau relative aux seuils concernant les marchés publics et les achats et de la procédure du Bureau sur les comités des contrats a permis de clarifier les rôles et attributions des responsables du BIT, d'établir de nouveaux seuils et de nouvelles procédures concernant les achats et de définir le rôle respectif du Comité des contrats du siège et des comités locaux des contrats. Entre la fin de 2012 et le début de 2013, quatre de ces comités locaux ont été constitués, dans les bureaux régionaux d'Addis-Abeba, de Bangkok, de Beyrouth et de Lima, et leurs secrétaires (c'est-à-dire les chefs des services administratifs régionaux) ont saisi l'occasion pour redéfinir, à l'échelon régional, les responsabilités et procédures relatives aux achats. La notification des besoins annuels aux fins de l'établissement des plans de passation de marchés et la publication au début de 2013 d'un nouveau manuel sur les achats ont également permis de revenir sur ces questions.	Mise en œuvre achevée	30 avril 2013

Titre de la recommandation	Recommandation	Suite donnée par le Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Rationalisation des procédures	Des recommandations ont été faites au niveau local pour résoudre les problèmes signalés par l'IAO, mais les résultats des audits pourraient être appliqués à d'autres bureaux extérieurs et éventuellement incorporés dans le prochain réexamen de la structure extérieure, qui fera partie du processus de réforme en cours.	Il a été pris note des recommandations en question; il en sera tenu compte dans le cadre du réexamen de la structure extérieure qui est actuellement en cours.	En cours de mise en œuvre	31 décembre 2013
Contrôles informatiques dans les bureaux extérieurs	L'IAO recommande au Bureau de prendre des mesures appropriées pour faire en sorte que tous les administrateurs de réseau tiennent un registre administratif à jour, en sollicitant l'aide du bureau régional ou d'ITCOM, selon le cas. En outre, les bureaux régionaux devraient communiquer avec leurs bureaux de pays respectifs et, au besoin, faire appel aux conseils d'ITCOM pour trouver le meilleur moyen d'assurer la sauvegarde des données hors site conformément aux meilleures pratiques. Par ailleurs, le personnel informatique des bureaux de pays devrait être régulièrement et correctement informé des règles du BIT qui régissent les pratiques informatiques.	Des procédures relatives à la tenue et au contrôle des registres administratifs ont été définies et publiées et sont appliquées aussi bien dans les bureaux extérieurs qu'au siège. Des contrôles réguliers sont effectués à cet égard par les informaticiens du siège. Qui plus est, le Bureau de la sécurité de l'information a procédé à un test de validation d'un logiciel assurant la tenue, le contrôle et l'archivage automatiques des registres administratifs associés aux serveurs ou aux réseaux. Ce test s'est achevé à la fin de l'année 2013. Des instructions relatives à la sauvegarde des données hors site ont été définies, à l'intention des bureaux extérieurs, sur la base des bonnes pratiques en la matière. Pour en faciliter la diffusion, des modules de formation axés sur la sensibilisation à la sécurité informatique sont proposés à tous les fonctionnaires du BIT, en français, anglais et espagnol, dans le cadre du Système de gestion de la formation. Des ateliers réunissant des informaticiens venus de toutes les régions ont eu lieu à la fin de l'année 2013 afin notamment de fournir aux participants un complément d'information au sujet des normes et pratiques à suivre.	Mise en œuvre achevée	31 décembre 2013
Gestion financière des bureaux extérieurs et des bureaux de projet	Le fait que tous les bureaux de projet n'aient pas systématiquement accès à des informations financières actualisées augmente le risque que des opérations frauduleuses ou des erreurs restent longtemps inaperçues ou ne soient pas détectées. L'IAO recommande par conséquent au Bureau de définir des mesures de contrôle types, applicables par les bureaux de pays et de projet, en vue de permettre aux responsables de projet qui ne sont pas reliés au système FISEXT de disposer des données financières, budgétaires et administratives dont ils ont besoin.	Il a été pris note de cette recommandation. La décision de ne pas étendre l'utilisation de l'ancien système, FISEXT, a été prise à la lumière d'une analyse des coûts et des ressources. Il est apparu en effet que l'utilisation du système FISEXT dans les bureaux de projet nécessiterait de consacrer d'importants moyens à la formation, alors même que les activités de ces bureaux sont limitées dans le temps. De plus, rien ne garantit qu'il soit possible de réaffecter des ressources, mêmes restreintes, dans le cadre de ces projets dont la durée de vie est déterminée. Les bureaux de projets utilisent des feuilles de calcul types pour communiquer les informations financières relatives à leurs activités, informations qui sont vérifiées par le bureau extérieur de l'OIT dont ils dépendent. Des contrôles des sommes en liquide détenues par les bureaux de projet sont d'ores et déjà effectués chaque mois, donnant lieu systématiquement à des rapprochements de comptes qui permettent d'atténuer les risques. Par ailleurs, les demandes	Mise en œuvre achevée	31 mars 2013

Titre de la recommandation	Recommandation	Suite donnée par le Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
		de fonds supplémentaires présentées par ces bureaux sont examinées au regard de leurs rapports financiers mensuels. Il est ainsi possible d'effectuer des contrôles pour un coût raisonnable et de limiter les éventuels risques de pertes financières pour le BIT.		
Suivi des recommandations d'audit	Pour faciliter la mise en application des recommandations de l'audit, l'IAO a conseillé, dans le rapport qu'il a soumis au Conseil d'administration l'année dernière, de désigner pour chaque région un coordinateur chargé d'assurer la liaison avec le bureau du Trésorier et contrôleur des finances. L'IAO reste convaincu que la désignation d'un coordinateur au niveau opérationnel pourrait être utile. En effet, s'il incombe aux directeurs principaux de veiller à ce que les recommandations d'audit interne soient suivies d'effets et à ce que les délais soient respectés, un coordinateur pourrait apporter son concours au niveau opérationnel. L'IAO suggère donc au Bureau de réfléchir à nouveau à cette recommandation.	Le Bureau a reconsidéré cette recommandation et reste d'avis que le fait de désigner formellement un coordonnateur pour chaque région ne facilitera pas nécessairement la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne. Signe de l'importance que lui accorde le Directeur général, le suivi des recommandations de l'audit est assuré au plus haut niveau régional puisque la responsabilité en a été confiée aux directeurs régionaux. Selon la structure propre à chaque bureau régional, ceux-ci reçoivent le soutien de leur adjoint ou du chef des services administratifs régionaux de cette responsabilité pour l'exercice. Sachant que ces dispositions, dont le Bureau et l'IAO n'ignorent rien, varient d'une région à l'autre et peuvent être adaptées selon la teneur de chaque rapport d'audit, il ne semble pas souhaitable d'en imposer de formelles, qui seraient plus détaillées et restrictives.	Recommandation refusée	

Annexe II

Liste des rapports d'audit interne parus en 2012

Titre	Référence IAO	Date	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Bureau de pays de l'OIT pour le Népal à Katmandou	IAO/52/2011	24 février 2012	Achevé	25 octobre 2012
Sécurité des systèmes informatiques de messagerie électronique du BIT	IAO/4-63/2011	26 mars 2012	Achevé	23 janvier 2013
Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et bureau de pays de l'OIT pour l'Ethiopie et la Somalie à Addis-Abeba	IAO/43/2012	3 mai 2012	Achevé	8 février 2013
Rapport sur la mission relative au suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit de 2009: Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Asie du Sud et bureau de pays de l'OIT pour l'Inde à New Delhi	IAO/45/2012	14 mai 2012	Achevé	26 septembre 2013
Equipe d'appui technique au travail décent et Bureau de l'OIT pour les Caraïbes à Port of Spain, Trinité-et-Tobago	IAO/44/2012	15 mai 2012	Achevé	22 janvier 2013
Gestion financière et administration du Bureau de projet de l'OIT à Monrovia, Libéria	IAO/47/2012	4 juillet 2012	Achevé	4 mars 2013
Bureau de pays de l'OIT pour la République-Unie de Tanzanie, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda à Dar es-Salaam	IAO/48/2012	3 août 2012	Achevé	28 mars 2013
Projet intitulé «Combattre le travail des enfants par l'éducation» du Programme international pour l'abolition du travail des enfants	IAO/46/2012	7 août 2012	Achevé	13 décembre 2013
Equipe d'appui technique au travail décent pour l'Afrique orientale et australe, et bureau de pays de l'OIT pour l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland à Pretoria	IAO/49/2012	29 août 2012	Achevé	17 décembre 2013
Projet d'initiative de développement des PME de l'Etat libre, Bloemfontein, Afrique du Sud	IAO/50/2012	30 octobre 2012	Achevé	11 décembre 2013
Equipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Amérique centrale à San José, Costa Rica	IAO/52/2012	30 octobre 2012	Achevé	23 avril 2013
Projet régional de «Renforcement des systèmes intégrés de formation, d'orientation et d'insertion des travailleurs» (FOIL), San José, Costa Rica	IAO/53/2012	6 novembre 2012	Achevé	4 octobre 2013